

DECISION N° 2023/17

---

**OBJET : CONTRAT RELATIF A LA PRESTATION – ASSOCIATION TERMINE BONSOIR – SPECTACLE CARROUSEL TITANOS**

---

Le Maire de la Commune de FROUARD,

Vu la délibération n° 2020/73 du 23 septembre 2020, portant sur la délégation des attributions du Maire prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'autorisation de représentation sollicitée par la Direction des affaires culturelles auprès de l'association Terminé Bonsoir, 215 rue des solidarités – 54320 MAXEVILLE, dans le cadre de la programmation du service des Affaires Culturelles,

La prestation comprend l'accueil du spectacle « Carrousel Titanos », le 18 mai 2023 de 14h30 à 16h et de 17h à 19h, ainsi que le 19 mai 2023, de 16h à 18h et de 19h à 21h, pour un coût forfaitaire de 4.082,85 € TTC.

**DECIDE**

Article 1

De signer un contrat avec l'association Terminé Bonsoir, nécessaire au bon déroulement de l'action.

Article 2

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023, au chapitre 6288, à la fonction 313.

Fait à Frouard, 27 mars 2023

Le Maire,



  
Pascal BARTOSIK